



Municipalité de la Paroisse St Roch de Mékinac
1216 Rue Principale
St-Roch-de-Mékinac, Qc. G0X 2E0
Tél.: (819) 646-5635 Fax : (819) 646-5010
Courriel : st-roch@regionmekinac.com
www.strochdemekinac.com

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MÉKINAC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE ST-ROCH-DE-MÉKINAC

**AVIS PUBLIC
RELATIF À DES DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES**

**À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UNE DEMANDE DE
DÉROGATION MINEURE AUX RÈGLEMENTS DE CONSTRUCTIONS
RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE 3, CHEMIN DU LAC VLIMEUX, SAINT-ROCH-DE-
MÉKINAC.**

Prenez avis que le conseil de la Municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac a reçu une demande de dérogation mineure relativement à l'immeuble mentionné en titre.

La dérogation demandée pour le 3 chemin du Lac Vlimeux, vise à autoriser la construction d'un garage, à partir de deux (2) conteneurs, 40 pi x 28 pi à une hauteur de 11pi; elle sera déposée sur des chaînes de béton armé;
le revêtement extérieur sera fait d'acier;
le revêtement de la toiture en tôle;
l'implantation empièterait de +/- 90m dans la marge avant et à 45m du lac Vlimeux;

Le conseil municipal statuera sur cette demande **à l'occasion d'une séance ordinaire qui sera tenue le 04 octobre 2023, à 19 heures**, à la salle du conseil municipal situé au 1216, rue Principale, Saint-Roch-de-Mékinac. Toutes personnes intéressées à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande, peuvent formulé leurs commentaires par écrit à M. Pierre Beauséjour et/ou Mme Véronique Baril, du 29 août au 3 octobre 2023, à l'adresse postale suivante : Municipalité de St-Roch-de-Mékinac, 1216 rue Principale, St-Roch-de-Mékinac, G0X 2E0, soit par courriel : st-roch@regionmekinac.com ou le déposer dans la boîte aux lettres extérieure au bureau municipal.

Donné à Saint-Roch-de-Mékinac, ce 28^e jour d'août 2023.

Pierre Beauséjour
Directeur général et secrétaire -trésorier par intérim